

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.
DU 16 OCTOBRE 2023

**11-2023 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX EHPAD
L'ACCUEIL – 200€ ET LES 4 FONTAINES – 200€**

Nombre de conseillers en exercice	13
De présents	9
De votants	12

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à 18 h 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint Bonnet de Mure, étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Danièle SANTESTEBAN, Vice-Présidente.

Présents : Ms. : - Georges LAJARA -- Alain STEPHAN

Mmes : Danièle SANTESTEBAN - Audrey SAUNIER – Martine PINTON – Hélène HEGOBURU - Renée ALIBERT - Francine Cluzel – Nadia OULD CHEIKH

Date de la convocation :
10/10/2023

Absent excusé : Jean-Pierre JOURDAIN -

Pouvoirs :

Olivier SUSINI à Danièle SANTESTEBAN

Christiane GOULLET à Georges LAJARA

Josiane CHABERT à Audrey SAUNIER

Résultat du vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Audrey SAUNIER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame SANTESTEBAN Danièle - Vice-Présidente ouvre la séance à 18 h 00, le quorum étant atteint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Débat d'orientation du 30 janvier 2023,

Afin de maintenir le lien avec nos EHPAD, le CCAS propose une subvention exceptionnelle en fin d'année, afin que les structures organisent pour les résidents un goûter de Noël ou une galette des rois à l'ensemble des résidents.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 200 € aux EHPAD.

Le Conseil d'Administration, après en avoir discuté et délibéré,

- **Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € auprès des EHPAD « L'accueil » et les « 4 Fontaines » pour l'organisation du goûter de Noël 2022 ou pour le goûter du nouvel an « galette des Rois »,**
- **Cette dépense sera imputée sur le compte 6574 de l'exercice 2023**

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS AN SUSDITS.

ONT SIGNES AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Pour copie certifié conforme le 16 octobre 2023

Je soussigné Jean-Pierre JOURDAIN, Président du Centre Communal d'Action Sociale, le caractère exécutoire de cette délibération.

Qui a été transmise à Monsieur le Préfet du Rhône

**Danièle SANTESTEBAN,
Vice-Présidente du CCAS**



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular stamp. The stamp contains the text 'CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de Saint-Bonnet-de-Rhône' and the number '6372' at the bottom. The signature is written in a cursive style.